Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260427-1427042026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 25/03/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 27 avril 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **vingt-sept du mois d'avril** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . Ms D'HERVÉ . LATOUCHE . Mme GAUTHIER . Mmes CAPLAN . GACHOT . M. JEANMOUGIN . Mme GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . Mme SAHEL . M. ICAZE . Mme JAAFAR. .

Absents excusés : M. DEMELIN .

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DUCOUDRÉ à Mme BUSIGNIES
M. SOUFFLET à Mme PELOIS
M. ROSSÉ à Mme JAAFAR

M. GUYOMARCH a été nommé secrétaire.

****

N° 14

OBJET : <u>Fixation des tarifs 2026 pour le dispositif « Un été différent »</u>

Mme la Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 3 en date du 24 mars 2025, les tarifs pour le dispositif « Un été différent » de la Maison des Jeunes avaient été revus.

Il convient désormais de les fixer pour l'année 2026.

Le service a travaillé l'organisation ainsi que la tarification, et la commission Enfance Jeunesse a élaboré sur cette base la proposition suivante :

L'inscription pour le mois de juillet se fait à la semaine pour les jeunes de 11 à 14 ans (repas inclus) correspondant au dispositif « un été différent ».

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260427-1427042026-DE

La proposition tarifaire pour l'année 2026 est de suivre l'inflation à savoir une augmentation de 1%, soit la tarification suivante :

	A = QF < 600 €	**B = QF < 1000€**	**C = QF < 1500€**	**D = QF < 2000€**	**E >= 2000€**
5 jours avec bivouac	24,67 €	57,59 €	73,02 €	88,44 €	113,12 €
4 jours avec bivouac	20,18 €	47,12 €	59,75 €	72,37 €	92,55 €

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
- d'approuver la grille tarifaire telle que proposée ci-dessus pour le dispositif « un été différent » 2026.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 30/04/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*